

**Division de la Promotion de la Femme
Département des Affaires économiques et sociales**

AIDE-MEMOIRE

**Atelier de Formation sur “la Gestion des Conflits par les Femmes”
Renforcer la Capacité des femmes à la négociation et la médiation**

Kigali (Rwanda)
Du 15 au 19 septembre 2003

A. Introduction

La Division pour la Promotion de la Femme (DPF) du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Centre de Résolution des Conflits de l'Université du Cap, organise un atelier de formation sur la gestion des conflits par les femmes du 15 au 19 septembre 2003 à Kigali (Rwanda) pour mettre en œuvre certaines des recommandations issues de la réunion de consultation sous-régionale sur le renforcement de la participation des femmes à l'établissement de la paix qui s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 23 au 25 avril 2001. La formation sera assurée par le Centre de Résolution des Conflits.

L'atelier de formation fait partie intégrante du projet intitulé “Activités de mise en oeuvre de la Déclaration et de la Plateforme d'Action de Beijing”, financé par le Dividende de Développement.

B. Antécédents

La Décennie internationale de la Femme a identifié trois thèmes pour la promotion de la femme, à savoir, l'égalité, la paix et le développement. A l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale de la Femme en 1995, ces thèmes ont été réitérés dans la Déclaration et la Plateforme d'Action de Beijing. Les femmes et les conflits armés ont été identifiés comme l'un des 12 domaines critiques d'intérêt dans la Plateforme d'Action de Beijing. Afin de réaliser ces objectifs, les gouvernements se sont engagés à mettre en oeuvre la Plateforme d'Action de Beijing pour s'assurer que les perspectives sexospécifiques seront présentes dans l'ensemble des politiques et programmes, et ont demandé pour mettre en oeuvre la Plateforme d'Action l'implication totale de l'ensemble du système de l'ONU, des institutions financières régionales et internationales, des autres institutions régionales et internationales concernées, ainsi que des organisations non gouvernementales et de tous les secteurs de la société civile.

La révision et l'évaluation quinquennales de la mise en oeuvre de la Plateforme d'Action de Beijing qui ont eu lieu en juin 2000 ont indiqué que même s'il y avait eu des progrès, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer la mise en oeuvre de la Plateforme d'Action de Beijing. Avant cette révision quinquennale, la Commission sur le Statut des Femmes, dans ses conclusions sur les femmes et les conflits armés à l'occasion de sa quarante-deuxième session (mars 1998), a proposé diverses méthodes afin d'accélérer la mise en oeuvre des objectifs stratégiques dans ce domaine, en tenant compte des conclusions de la Commission sur les droits des femmes et la violence contre les femmes et les filles. On a proposé de réaliser des actions dans les domaines suivants : 1) garantir une justice sensible à la sexospécificité ; 2) traiter les besoins spécifiques des femmes affectées par les conflits armés ; 3) augmenter la participation des femmes au maintien de la paix, à l'établissement de la paix, à la prise de décision pré et post-conflit, à la prévention des conflits, à la résolution post-conflit et à

la reconstruction ; 4) empêcher les conflits et promouvoir une culture de la paix; et 5) prendre des mesures de désarmement, y compris l'interdiction du trafic illégal, du commerce et du transfert des armes à feu et l'élimination des mines anti-personnelles.

C. Contexte

Avec pour thème les "Femmes unies pour la paix", à l'occasion de la Journée mondiale de la Femme en 2000, les agences de l'ONU ont souligné l'importance de la participation des femmes aux activités de paix. Le Président du Conseil de Sécurité, au nom du Conseil de Sécurité, a souligné le besoin d'une représentation adéquate des femmes à tous les niveaux de prise de décision quant à la résolution et la gestion des conflits ainsi que la réconciliation et la reconstruction suivant les conflits.

Reconnaissant l'importance de la question des femmes et des conflits armés, le Président du Conseil de Sécurité, la Namibie, a organisé une discussion ouverte sur le thème "Les Femmes, la Paix et la Sécurité" au Conseil de Sécurité les 24 et 25 octobre 2000. Lors de cette discussion, le Secrétaire général, les membres et non-membres du Conseil de Sécurité ont souligné l'importance de protéger les femmes pendant les conflits armés ainsi que de garantir leur participation à toutes les étapes du processus de paix. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité a réaffirmé "le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et dans l'établissement de la paix", et a souligné "l'importance de leur participation pleine et égale à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité".

La résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en octobre 2000, a réitéré l'importance de l'intégration des perspectives sexospécifiques au centre de tous les efforts de négociations de paix, d'établissement de la paix, de maintien de la paix, de réhabilitation et de reconstruction des Nations unies. La résolution a donné beaucoup de mandats opérationnels importants ayant des implications à la fois pour les Etats Membres au niveau individuel et pour le système des Nations unies, comprenant entre autres :

- Augmenter la représentation des femmes dans le processus de décision pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits et les processus de paix (para. 1 et 2) ;
- Augmenter les nominations de femmes aux postes de représentants et envoyés spéciaux (para. 3);
- Offrir des directives et matériels de formation sur les droits et les besoins des femmes aux Etats membres et inclure les perspectives sexospécifiques aux programmes nationaux de formation (para. 6) et augmenter le soutien financier, technique et logistique volontaire des Etats membres aux efforts de formation sensibles à l'égalité des sexes (para. 7) ;
- Adopter une perspective sexospécifique dans la négociation et la mise en oeuvre des accords de paix tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles ; soutenir les initiatives de paix des femmes locales et garantir la protection et le respect des droits humains des femmes et des filles (para. 8) ;
- Garantir le respect du droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et des filles (para. 9) ;
- Adopter des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles de la violence basée sur le sexe (para. 10) ;
- Garantir que les missions du Conseil de Sécurité tiennent compte des considérations sexospécifiques et des droits des femmes, y compris par l'intermédiaire de consultations avec des groupes de femmes locaux et internationaux (para. 15).

Le 8 mars 2001, la question des femmes et de la paix a, de nouveau, été choisie comme thème central pour la Journée mondiale de la Femme. A l'occasion d'une discussion présidée par Mme King, Conseillère spéciale sur les Questions sexospécifiques et la Promotion de la Femme, le Secrétaire général

adjoint, Mme Louise Fréchette, a déclaré que les femmes peuvent être une force efficace de paix et de réconciliation et doivent être intégrées de manière beaucoup plus efficace au processus de paix. Le Président du Conseil de Sécurité a souligné le besoin d'une mise en oeuvre intégrale de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité par l'ensemble des partenaires. Il a demandé instamment à toutes les agences et organismes des Nations Unies concernés d'intégrer cette résolution à leurs domaines de travail respectifs. Le Président de l'Assemblée générale a insisté sur le besoin de promouvoir la participation égale des femmes à toutes les instances et activités de paix à tous les niveaux, en particulier au niveau de la prise de décision, et d'intégrer une perspective sexospécifique à la résolution des conflits.

Un Groupe de travail inter-agences sur les Femmes, la Paix et la Sécurité a été créé pour traiter le rôle des femmes dans l'établissement de la paix, le maintien de la paix, l'aide humanitaire et autres activités. Conformément au paragraphe 16 de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, l'étude et le rapport du Secrétaire général sur l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles ont été préparés dans le cadre du Groupe de travail et coordonnés par la Conseillère spéciale sur les Questions sexospécifiques et la Promotion de la Femme. Dans son préambule, le Secrétaire général a déclaré que "les efforts pour résoudre ces conflits et traiter les racines du problème ne réussiront que si l'on donne les moyens d'agir à tous ceux qui en ont souffert – y compris et surtout les femmes. C'est seulement si les femmes jouent un rôle intégral et égal que nous pourrons bâtir les fondations d'une paix durable : le développement, la bonne gouvernance, les droits humains et la justice."

Sur la base des résultats de cette étude, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les femmes, la paix et la sécurité devant le Conseil de Sécurité à l'occasion de la discussion ouverte des 28 et 29 octobre 2002. Le 31 octobre 2002, deuxième anniversaire de la résolution 1325, le Président du Conseil de Sécurité a fait une déclaration à la suite de la discussion ouverte. La déclaration présidentielle a réaffirmé l'engagement du Conseil envers la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1325. Elle a demandé au Secrétaire général d'augmenter le nombre de femmes servant en tant que représentantes spéciales ou envoyées spéciales et de garantir que tous les rapports sur les missions de maintien de la paix présentés devant le Conseil traitent systématiquement les perspectives sexospécifiques. Le Conseil a encouragé les Etats Membres et le Secrétaire général à établir des contacts réguliers avec les groupes et les réseaux locaux de femmes et à s'assurer qu'ils font partie intégrante des processus de reconstruction, en particulier au niveau des prises de décision. Le Conseil de Sécurité a demandé un rapport de suivi sur la mise en oeuvre de la résolution 1325 en 2004.

Activités de projet

Ce projet sur trois ans, intitulé "Activités de mise en oeuvre de la Déclaration et de la Plateforme d'Action de Beijing" a été approuvé sous l'égide du Compte de Développement, et est en cours de mise en oeuvre par la Division pour la Promotion de la Femme. Les objectifs généraux du projet sont de renforcer les capacités des institutions et mécanismes nationaux, régionaux et sous-régionaux pour la Promotion de la Femme, de collecter, analyser et appliquer les connaissances, informations et savoir-faire au développement des politiques. L'accent est mis sur le soutien au rôle croissant des femmes à la prise de décision et aux postes de responsabilité, en particulier à l'occasion des processus d'établissement de la paix.

a) Réunion de Consultation sur "Le renforcement de la Participation des Femmes à l'établissement de la paix" organisée à Addis-Abeba en avril 2001

La Division pour la Promotion de la Femme (DPF) a organisé une réunion de consultation sur "Le renforcement de la Participation des Femmes à l'établissement de la paix" à Addis-Abeba en avril 2001 en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Comité des

Femmes africaines pour la Paix et le Développement (CFAPD). Elle avait pour objectif de : (1) réviser les initiatives actuelles liées aux femmes et à l'établissement de la paix afin d'identifier les forces et faiblesses ; et (2) d'identifier les besoins en amélioration des capacités pour les femmes afin d'augmenter leur contribution au processus de paix.

La consultation a identifié les besoins en amélioration des capacités suivants :

1. lancer et soutenir un réseau féminin pour la paix dans la région des Grands Lacs ;
2. former les femmes dans le domaine des compétences politiques, y compris dans les compétences de communication, de médiation et de négociation ;
3. former des formateurs en résolution des conflits et en assistance aux femmes pour qu'elles exercent leurs droits ;
4. mettre en place un soutien aux alliances avec et entre les groupes de femmes communautaires, nationaux, régionaux et internationaux ;
5. soutenir la formation en traitement du stress et des traumatismes et en assistance socio-psychologique ;
6. former les ONG aux méthodes d'alerte précoce.

b) Atelier de Formation en Gestion des Conflits pour les Femmes organisé au Cap (Afrique du Sud) en octobre 2001

Afin de traiter certains des besoins en amélioration des capacités identifiés durant la réunion de consultation, la DPF a organisé, dans le cadre du même projet, un atelier de formation sur la "Gestion des Conflits par les Femmes" en collaboration étroite avec le Centre de Résolution des Conflits (CRC) de l'Université du Cap en octobre 2001. Cette formation visait en particulier à mettre en place une situation d'apprentissage pour permettre aux participantes de : 1) appliquer la théorie et les outils d'analyse des conflits; 2) comparer de manière critique et utiliser divers styles de négociation ; 3) comprendre les approches, processus et problèmes de médiation par le truchement d'études de cas ; 4) appliquer leur compréhension dans le cadre d'exercices de simulation ; 5) identifier et tirer des leçons clés pour faciliter les processus de paix au sein de ou entre les Etats ; et 6) apprendre le lobbying et la défense d'intérêts.

c) Atelier de Formation avancée sur la Gestion des Conflits par les Femmes, organisé à Conakry (Guinée) en octobre 2002

Pour donner suite à l'atelier de formation qui s'était tenu au Cap, la DPF, en collaboration avec le CRC et le Réseau pour la Paix des Femmes du Fleuve Mano, a organisé un cours avancé pour ceux qui avaient déjà participé à une formation de base de cinq jours sur la résolution de conflits. En outre, plusieurs participants ayant déjà participé à des négociations et médiations en situation de conflit dans la région du Fleuve Mano ont été invités à participer à l'atelier. L'atelier avait pour objectif de renforcer davantage les connaissances, la compréhension et les compétences acquises en formation de base par l'intermédiaire de jeux de rôle et de simulations basés sur des conflits génériques.

D. Objectifs et Format de l'atelier de formation

L'objectif de l'atelier est d'améliorer les capacités des femmes hauts fonctionnaires et des responsables des ONG pour une gestion des conflits plus efficace, y compris en empêchant l'escalade des conflits en crises. La réalisation de cet objectif complètera les efforts de l'ONU visant à soutenir la coopération régionale sur les questions de sécurité.

L'atelier vise à renforcer la connaissance, la compréhension et les compétences pratiques dans les domaines suivants :

1. Identifier, élaborer et appliquer des processus de médiation en cas de conflit ;
2. Développer les compétences de communication pour la négociation et la médiation ;
3. Gérer de manière créative les émotions, les problèmes et les intérêts des différentes parties par l'intermédiaire du développement de compétences et d'une meilleure compréhension du processus de médiation ;
4. Développer les compétences et connaissances sur la médiation par l'intermédiaire de la participation à des simulations, jeux de rôles et autres exercices ;
5. Evaluer de manière critique et identifier les utilisations appropriées de la médiation dans différents contextes.

Cet atelier sera organisé entièrement sur un modèle de formation interactif. Chaque participant aura la possibilité de servir d'intermédiaire et de négocier, activités suivies d'une session de débriefing approfondie. L'accent sera mis sur la pratique des processus de médiation et de négociation basés sur les intérêts des différentes parties afin de développer les compétences et d'évaluer les processus de résolution de conflits. Les jeux de rôles et les simulations souligneront les problèmes rencontrés quotidiennement par les responsables gouvernementaux et les politiciens.

E. Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Amélioration des capacités des hauts fonctionnaires et des dirigeants des ONG dans l'utilisation des processus de médiation par rapport à des conflits particuliers.
- Amélioration des compétences de communication pour la négociation et la médiation.
- Amélioration des compétences de gestion des émotions, problèmes et intérêts des différentes parties.
- Développement d'une meilleure compréhension de la dynamique influençant une gestion constructive des conflits au sein de et entre les Etats.
- Capacité à appliquer des modèles théoriques pour analyser, élaborer et gérer les processus de négociations et de paix.
- Acquisition de compétences pour résoudre de manière constructive les problèmes survenant dans les processus de négociations et de paix.

F. Questions administratives

L'atelier de formation sera organisé par la Division pour la Promotion de la Femme (DPF) en collaboration avec le Centre de Résolution des Conflits (CRC), et sera co-organisé par le Ministère du Genre et Promotion Féminine du Rwanda. La responsabilité générale de l'organisation, des préparatifs et de la conduite de l'atelier sera partagée par la DPF/DAES et le CRC.

La DPF sera responsable des éléments suivants :

- (a) La planification et la préparation de l'atelier ;
- (b) La sélection ainsi que l'invitation des participants d'Afrique ;
- (c) Un soutien important pendant et après la réunion ;

- (d) Les préparatifs de voyage vers et depuis le Rwanda pour les délégués africains sponsorisés par les Nations Unies.

Le CRC sera responsable des éléments suivants :

1. Préparer le matériel de formation pour l'atelier en anglais et en français.
2. Diriger un atelier de formation de 5 jours sur la gestion des conflits, sous la forme de présentations, exercices, simulations et jeux de rôles, afin d'examiner le rôle des médiateurs et d'utiliser de manière pratique les processus de médiation et de négociation en tenant compte des intérêts des parties respectives.
3. Fournir à l'atelier deux (2) membres du personnel du CRC pour faciliter la formation.
4. Identifier et recruter 1 ou 2 personnes-ressources pour apporter leur expérience à la formation sur la négociation et la médiation.
5. Réaliser une évaluation de l'atelier et de ses objectifs. Ceci sera fait par l'intermédiaire d'évaluations écrites réalisées par les participants à l'atelier, par correspondance envoyée par les participants et par questionnaires de suivi pour offrir un soutien à la formation approfondi et à long terme aux gouvernements participants.
6. Informer l'ONUDAES/DPF de tout problème survenu pendant la préparation de l'atelier.

En tant que pays hôte, le gouvernement du Rwanda devra:

- (a) Identifier le lieu de l'atelier et préparer les salles de conférence, de réunion et les bureaux nécessaires ;
- (b) Identifier et organiser les services d'interprétation pour la durée de l'atelier (anglais-français);
- (c) Identifier et organiser l'hébergement ainsi que le transfert entre l'aéroport et l'hôtel à l'arrivée et au départ des délégués.
- (d) Offrir un soutien administratif, y compris du personnel pour le secrétariat de l'atelier, et pour la confirmation des réservations des vols retour des participants;
- (e) Fournir matériel de bureau, papier, machines telles que photocopieuses, ordinateur de bureau et machines à écrire ;
- (f) Identifier un consultant national qui aidera à la préparation ainsi qu'à l'organisation de l'atelier et produira un rapport final.

G. Lieu de l'atelier et Participants

L'atelier de formation se tiendra à (lieu à identifier) à Kigali (Rwanda), et se déroulera du lundi 15 au vendredi 19 septembre 2003.

Les participants seront entre 25 et 30, et incluront des femmes hauts fonctionnaires et des femmes responsables d'ONG de pays d'Afrique [Burundi, République démocratique du Congo, Ouganda, Rwanda et République unie de Tanzanie].

Par ailleurs, les personnes suivantes y participeront:

1. ONUDESA/DPF en tant qu'organisateur pour offrir un soutien administratif
2. Les représentants nommés par le gouvernement du pays hôte
3. Les personnes ressources et facilitateurs
4. Le personnel du CRC

Langue de la réunion

La langue de travail de l'atelier sera l'anglais avec une interprétation à partir de et vers le français. Les documents de travail pour l'atelier seront disponibles en anglais et en français.

Passeports et Visas

Les délégués devront s'occuper de leurs formalités de passeports, visa et vaccinations pour le voyage et la participation à la consultation.

Tous les courriers devront être adressés à :

Makiko Tagashira
Division de la Promotion de la Femme (DPF)
Tél : (212-963-4836)
Télécopie : (212-963 3463)
Courriel : tagashira@un.org